

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 141

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine 141 public

Le jeu de l'oie de la réforme fiscale

Ah! ces parties interminables de jeu de l'oie; plus on approche du but, plus se multiplient les chaussetrapes qui vous renvoient dans les sous-sols.

Au jeu de l'oie, M. Celio n'a pas été servi par les dés; tous obstacles franchis, il s'est arrêté sur l'ultime case rétrogradante.

L'inlassable partie sera-t-elle éternelle? En d'autres termes, peuple et Cantons sont-ils en matière de réforme fiscale ingouvernables?

La réforme Celio (pourquoi d'ailleurs cette personnalisation, alors qu'il s'agit d'un projet adopté par le Conseil fédéral et les Chambres? La propagande axée sur le « Oui, M. Celio », était démocratiquement et collégialement déplacée) la réforme avait deux caractéristiques:

— elle apportait des allègements immédiats, dont la répartition entre bénéficiaires a d'ailleurs été discutée et contestée;

— elle introduisait une réforme fondamentale en ancrant sans échéance dans le temps et sans délimitation de taux les impôts fédéraux, mais rien ne révélait l'usage qui serait fait des possibilités nouvelles.

De ces deux caractéristiques ressortait la volonté d'amadouer: le sucre d'orge d'une part, l'absence de contenu réel donné à la réforme d'autre part.

Faire appel à l'intérêt immédiat et ne pas effrayer. La séduction n'a pas réussi. Trop d'habileté nuit.

Une réforme de fond aurait-elle plus de chances? Forts des expériences passées, beaucoup le nient. Ce pessimisme peut, avec des arguments nouveaux, être combattu.

La double imposition

On ne saurait contester que la Suisse ait quelque attrait fiscal aux yeux de l'étranger. Les gouvernements voisins s'en inquiètent. Ils négocient durement avec nous des traités de double imposition. Il faut rappeler que l'avantage fiscal que nous consentons à une société étrangère n'est intéressant que si, dans son pays d'origine, elle échappe à l'impôt, puisqu'il est déjà payé en Suisse.

Pour cela, la Suisse doit négocier des accords de double imposition. Avec la France, ce fut douloureux; avec l'Allemagne, et l'Allemagne socialiste, c'est très dur. Mais quand la Suisse devra négocier avec un Marché commun solidaire, ce sera plus dur encore.

Que demandent ces pays voisins? Que la charge fiscale dont nous frappons les sociétés (de domicile, notamment) et les gros revenus soit une charge « normale ».

On sait que la normalité et l'anormalité sont toujours difficiles à définir; nos diplomates fiscaux ont donc des marges de manœuvre; mais ils n'ignorent pas qu'inévitablement l'Europe exigera que nous nous rapprochions de la normale, c'est-à-dire la sienne. C'est un facteur nouveau.

La situation des Cantons

L'autre argument n'est pas nouveau. Mais il faut insister: il demeure qu'on raisonne de manière irréaliste tant qu'on ne considère que la situation des seules finances fédérales.

Elles sont prospères. Au moindre signe de baisse, on crie; voyez! les voyants s'allument, il faut prendre des mesures, refaire le plein.

Et pendant ce temps les finances des Cantons et des Communes s'aggravent. L'on ne voit à cet asséschement qu'un remède: la distribution de subventions!

Et l'état d'esprit public s'est déjà terriblement détérioré dans ce sens. L'officialité locale n'osait guère faire campagne affichée de peur de déplaire à qui tient les cordons de la bourse.

M. Bonvin allait dire aux Valaisans: songez que nous avons besoin de la Confédération pour le Rawyl et nos chemins-forestiers-d'accès-aux-stations-touristiques.

Encore un pas comme ça, et il sera utile, dans le style français, d'être bien avec le pouvoir central pour obtenir des crédits distribués selon les qualifications gouvernementales.

Il y a une réalité qu'il faudrait admettre avant de discuter d'une réforme. C'est la pauvreté et l'endettement des pouvoirs locaux. Une réforme devrait donc apporter aux Cantons de larges ressources supplémentaires, non pour les acheter, mais pour tenir compte de leurs problèmes.

Le pire

On nous promet un nouveau projet pour décembre. Les taux seraient maintenus dans la Constitution, mais plus de limitation de durée.

C'est la plus mauvaise des solutions, celle qui renvoie aux calendes toute réforme définitive.

En revanche une correction des taux est immédiatement nécessaire, et d'ailleurs contestée par personne. Mais qu'elle ne soit pas assortie d'habileté qui anticiperait sur la vraie réforme et qui, en fait, ne ferait que la désamorcer.

Il faut que subsiste l'impératif d'une échéance et d'une échéance très proche afin qu'elle soit talonnante.

Conditions d'une réforme

— Accorder des ressources supplémentaires aux Cantons

— Unifier l'imposition des personnes morales

— Définir par loi-cadre ou concordat rendu de force obligatoire les taux d'imposition des gros revenus

— L'augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires n'est concevable que si elle finance une réalisation de la sécurité sociale, de telle sorte que les familles et notamment les familles nombreuses soient gagnantes dans l'opération.

Après la mini-réforme, aurons-nous une semi-mini-réforme ou un véritable regroupement des réformistes?

Cointrin: pour un choix démocratique

Le 6 novembre le Grand Conseil genevois accepte, contre les voix socialistes et communistes, un crédit de 48 millions pour des travaux complémentaires d'infrastructures et d'équipement de l'aéroport de Cointrin. Une semaine plus tard deux référendums sont déposés, l'un par Vigilance, l'autre par un comité d'action groupant des citoyens de différents horizons politiques.

Ce fait est intéressant, non seulement pour les Genevois. Il illustre parfaitement la politique d'aménagement suivie par les autorités, et qui n'est qu'une politique de croissance déguisée; cette politique nous est imposée par le développement économique et ne fait l'objet d'aucune étude sérieuse. D'où l'impossibilité de déterminer des alternatives claires, condition d'un véritable choix démocratique (DP 136).

Genève a perdu la bataille du rail. Dès lors l'aviation est devenu son enfant chéri. Mais le gouvernement présente les mêmes troubles de comportement que des parents prêts à tout pour favoriser le fils unique. Déjà nous signalions (DP 118) que le budget prévu pour l'aéroport dans le plan financier quadriennal avait été largement dépassé (47%). Maintenant le Conseil d'Etat préjuge de la décision du parlement et avant même que le crédit de 48 millions lui ait été accordé, des travaux ont débuté pour un montant de Fr. 750 000.—. On a fait poser de nouveaux balisages, toujours avant l'acceptation du crédit. Mesures de sécurité, déclare le gouvernement. Bien évidemment une extension du trafic implique de nouvelles mesures de sécurité: renforcement de la piste,

(suite page 4)

Bi-mensuel romand
N° 141 1^{er} décembre 1970 HUITIÈME ANNÉE

Rédacteur responsable: Henri Galland
Le numéro: 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros:
Pour la Suisse: 12 francs
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Eric Baier
Jean-Daniel Delley
Rüth Dreifuss
Henri Galland
Pierre-Antoine Goy
Marx Lévy

Le N° 142 sortira de presse le 16 décembre 1970